



# Centre Europe - Tiers Monde

Centre de recherches et de publications sur les relations entre le Tiers Monde et l'Europe

Rue Amat 6  
CH-1202 Genève  
Tel. +41 (0)22 731 59 63  
Fax +41 (0)22 731 91 52  
E-mail: [contact@cetim.ch](mailto:contact@cetim.ch)  
Site Web: [www.cetim.ch](http://www.cetim.ch)

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CONSEIL  
DES DROITS DE L'HOMME**  
42<sup>e</sup> session / Septembre 2019  
Point 4 : Débat général

***Déclaration orale***  
***Vérifier à l'audition***

## **Exécutions extra-judiciaires à Madagascar**

Monsieur le Président,

Nous sommes alarmés par les exécutions extra-judiciaires sans discontinuer des éleveurs de zébus (bovins) au sud de Madagascar, perpétrées par les forces de l'ordre sous les gouvernements successifs depuis 2012 jusqu'à nos jours.

Comme nous avons déjà alerté le Conseil des droits de l'homme à plusieurs reprises, les forces de l'ordre malgaches, sous prétexte de lutter contre les voleurs de zébus (dahalo), procèdent à de véritables massacres au cours des opérations « Tandroka », « Coup d'arrêt » et « Fahalemena ».

Il semble évident que la répression vise à terroriser et à déplacer la population des régions concernées riches en ressources naturelles pour mettre leurs terres à disposition des compagnies transnationales minières et de l'agro-industrie.

Les opérations menées par la gendarmerie nationale de ces cinq dernières années se sont soldées par les exécutions extrajudiciaires de quelques 4000 personnes dont 3000 présumés voleurs de zébus (dahalo) dans ce pays<sup>1</sup>.

En avril et juin 2019, plusieurs villages du district de Betroka ont été la cible de multiples attaques de la gendarmerie locale lourdement armée, appuyée par deux unités de l'USAD (Unité spéciale anti-dahalo) de Mahabo. Le 28 juin dernier, dans le village de Mangalahy-Soahazo, 5 personnes, dont une femme, un enfant handicapé ainsi qu'un notable de 76 ans ont été froidement abattus par les forces de l'ordre. Une vieille dame de 91 ans a été maltraitée. Les forces de l'ordre se sont également attaquées aux biens des villageois. Ainsi, trois maisons et des stocks de vivres ont été incendiés, 30 millions d'ariary (environ 8'000 dollars états-uniens) et 329 zébus ont été confisqués par les mêmes forces de l'ordre<sup>2</sup>.

Dans ses *Observations finales* concernant le quatrième rapport périodique de Madagascar, le Comité des droits de l'homme a déjà identifié ce problème et demandé des enquêtes

1 <https://www.lexpressmada.com/23/06/2018/vol-de-boeufs-la-chasse-aux-dahalo-fait-quatre-mille-morts/>

2 Voir le rapport des journalistes (Ghislain Velo et Andrianirina Rafalimpanantsoa) sur l'évènement de Soahazo-Betroka.

impartiales et, le cas échéant, des sanctions appropriées pour les auteurs de ces crimes ainsi que la réparation adéquate pour les familles des victimes<sup>3</sup>.

De plus, malgré les incessants appels des familles et responsables locaux, les autorités malgaches n'ont apparemment pris aucune action tangible pour rendre les biens volés et protéger la population. Au contraire, un véritable chantage serait ouvertement mené auprès des villageois par les forces de l'ordre qui exigent de l'argent, sous peine d'une nouvelle attaque.

Face à l'insécurité qui sévit depuis trop longtemps dans plusieurs régions de Madagascar et l'inaction des autorités malgaches, nous demandons au Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires de se rendre sur place pour mener une enquête.

Monsieur le Président,  
Je vous remercie de votre attention.

Genève, le 17 septembre 2019

---

3 Cf. CCPR/C/MDG/CO/4, §§ 27 et 28, 22 août 2017.